

Cas fictif d'augmentation de capital

Imaginons que la société *Nespresso*, au capital social de 1.360.000 €, avec 172 salariés, 26 établissements en France, un chiffre d'affaires annuel de 86.011.930 €, un taux de marge de 28,15% et un résultat net annuel de 10.940.256 € décide de **lever des capitaux en émettant des actions** afin de financer, sans recourir à l'endettement (emprunt bancaire ou obligations), l'ouverture de **nouveaux magasins au Japon**. Le **besoin de financement** s'élève à 500.000€. L'entreprise souhaite favoriser la souscription d'un actionnariat populaire, aussi l'action est émise au prix de 30 € l'unité (dans le cas inverse le prix unitaire de l'action peut être élevé).

Nespresso va donc émettre, sur le **premier marché** (le « marché du neuf ») environ 16.667 actions (500.000€/30€). Publicité est faite de cette augmentation de capital dans la presse financière. L'entreprise est en plein essor, gagne de l'argent et a une bonne image de marque. Il y a fort à parier que les petits actionnaires n'hésiteront pas à acheter ces actions qui promettent des plus-values et/ou des dividendes futurs.

Cette **augmentation du capital**, si toutes les actions sont achetées, fera passer le capital social de *Nespresso* de 1.360.000 à 1.860.000 €. Les actionnaires détiendront alors 26,90% du capital social (500.000/1.860.000).

Par la suite, *Nespresso* n'aura jamais à rembourser ces 500.000 € puisqu'ils ne sont pas de l'endettement mais des **titres de propriété** qui, si l'entreprise fait des bénéfices et si le Conseil d'Administration (auquel siège les actionnaires majoritaires, 1 action = 1 voix) le décide recevront des **dividendes**.

Par ailleurs, une fois émises, les actions peuvent à tout moment être revendues par les actionnaires à la **Bourse** (le **marché secondaire**, « de l'occasion ») dès que ces derniers souhaitent récupérer leur « argent » ou dès qu'ils estiment que le cours de l'action *Nespresso* a suffisamment augmenté en vue de réaliser une **plus-value** : par exemple, si l'action *Nespresso* monte à 35€ au bout de quelques semaines/mois, en cas de revente, la plus-value est de 5€ par action (moins les frais de courtage). Cependant, l'action peut aussi voir son cours chuter en dessous de son cours d'émission c'est-à-dire en dessous de 30€ (cf exemple de Facebook à ce jour).

Ces variations du cours des actions émises par *Nespresso* n'affectent en rien le financement de l'investissement au Japon (les capitaux ont été levés une fois pour toute). Cependant si le cours de l'action tombait trop bas, *Nespresso* serait davantage exposé à une **OPA** (offre publique d'achat), c'est-à-dire à la possibilité pour un concurrent de *Nespresso*, de faire une proposition publique de rachat des actions à un meilleur cours que celui de la Bourse, et pour un coût total faible. Les actionnaires, mécontents de détenir des actions en baisse, pourraient alors vendre au plus offrant, qui concentrerait alors près de 27% du capital social de *Nespresso*, donc 27% des droits de vote au Conseil d'Administration...

L'entreprise *Nespresso* doit donc veiller à ne pas trop **ouvrir son capital**, si les propriétaires historiques veulent garder le contrôle sur la société. Ils doivent aussi, surtout si le cours de l'action reste modéré, distribuer des dividendes afin que les actionnaires restent fidèles et ne soient pas tentés de vendre en cas d'OPA, et pour faire remonter le cours de l'action (car si versement dividendes a priori ↗ D/O = ↗ cours).

Dans la presse économique de septembre 2012

✂ Parmi les 3 extraits d'articles de la presse financière ci-dessus, lequel concerne une OPA ? Une levée de capitaux par émission d'actions ? Le versement de dividendes aux actionnaires ?

Novacyt : souscrire ou ne pas souscrire ?

La Tribune | 28/09/2012

Créée il y a tout juste 6 ans, la société Novacyt a mis au point une plateforme complète pour optimiser le processus de dépistage du cancer du col de l'utérus. [...] Alors, pour financer ce système automatisé, Novacyt a besoin d'argent frais. C'est pour cette raison que la « medtech » fait appel au marché. La taille de la société peut ne pas inspirer confiance, avec seulement 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires générés en 2011. Mais elle a de grandes ambitions quitte à jouer des coudes avec ses deux concurrents, Hologic et Becton Dickinson, qui sont essentiellement présents aux Etats-Unis et de façon moins prépondérante en Europe de l'Ouest. [...] Si on lit entre les lignes, cette levée de fonds est donc primordiale à la poursuite de son activité. [...] si elle parvient à lever les 1,7 million d'euros nécessaires [...] Pour les investisseurs particuliers audacieux, ces derniers pourront d'ailleurs intégrer cette souscription en défiscalisation, dans le cadre de la réduction l'ISF-PME.

CAC 40 : des dividendes toujours plus attractifs !

La Tribune | 24/09/2012

Les stars de la coté parisienne vont verser 38,3 milliards d'euros à leurs actionnaires pour l'année 2012, un chiffre en hausse de 5 % par rapport à 2011. Cette hausse des dividendes peut surprendre dans un contexte de

de 2,25 % net d'impôts, le CAC rapporte près de deux fois plus avec un rendement moyen qui devrait ressortir à 4,2% pour 2012. [...] En clair, alors que les profits s'orientent à la baisse, la proportion des bénéfices transformée en dividendes par Total, Sanofi, GDF-Suez, les trois principaux contributeurs, va augmenter. Comment expliquer une telle progression des dividendes alors que les profits s'orientent à la baisse ? En premier lieu, pour attirer les actionnaires qui ont tendance à délaissé les actions dont le parcours boursier n'offre pas un potentiel d'appréciation significatif. Le dividende se doit alors d'être généreux et en croissance régulière, pour fidéliser les actionnaires et en attirer de nouveaux. [...]

Publicis Groupe S.A. -Acquisition d'actions de LBi International N.V. Les Echos 28/9/2012

Le présent communiqué est publié par Publicis Groupe S.A. (« Publicis Groupe ») (Paris : PUB) en application des dispositions de l'Article 5 paragraphe 4 du décret néerlandais relatif aux Offres Publiques (Besluit openbare biedingen Wft) dans le cadre du projet d'Offre Publique de Publicis Groupe visant toutes les actions émises et en circulation de LBi International N.V. (« LBi »). [...] En référence au communiqué publié le 20 septembre 2012, qui annonçait un accord conditionnel concernant un projet d'Offre Publique d'Achat recommandée visant la totalité des actions en circulation de LBi (l'« Offre »), Publicis Groupe annonce avoir acheté au cours de la journée 361 987 actions de LBi à un prix moyen pondéré